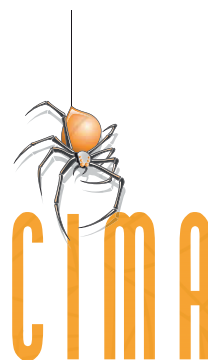




FORMATION CONTINUE



TRAVAIL EN HAUTEUR ET SÉCURITÉ
POUR TOUS LES MÉTIERS DE LA CONSTRUCTION
DU CANTON DE VAUD



www.fve.ch

entrepreneurs!
fédération vaudoise

Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte.

Mieux vaut prévenir que guérir ! En Suisse, chaque année, 9'000 cas d'accidents, 350 cas d'invalidité et 25 décès sont recensés en raison de chutes sur des chantiers. La Fédération vaudoise des entrepreneurs et le syndicat UNIA proposent une formation destinée à sensibiliser les entreprises et les travailleurs de la construction aux bonnes pratiques en matière de sécurité.

Ce cours d'une journée s'organise en deux parties, l'une dédiée à la théorie (loi, normes, analyse de risques, etc.), l'autre consacrée à la pratique (réglage du harnais, nœuds, ligne de sécurité verticale, point d'ancrage, stop-chutes à enrouleur, etc.). Il permet de répondre aux exigences de l'ordonnance sur la prévention des accidents (OPA, art. 1 à 8).

Objectifs

En présence d'experts de la sécurité antichute, vous serez amené à :

- Choisir correctement un matériel de qualité.
- Maîtriser l'utilisation de ce matériel spécialisé.
- Connaître les dangers et les conséquences des chutes sur la santé.

Programme

Théorie

- Loi
- Normes
- Directives analyse de risques
- Protections collectives
- Equipement de protection individuelle antichute (EPI ac)
- Dangers dus au port des EPI ac

Pratique

- Réglage du harnais
- Les nœuds
- Longe de retenue, de maintien, d'ascension
- Ligne de sécurité verticale, point d'ancrage
- Stop chutes à enrouleur
- Mise en situation
- Sauvetage

Evaluation

- La journée de formation sera ponctuée par un test qui permettra de valider les connaissances acquises lors de cette journée.

| | |
|------------------------------------|---|
| Conditions d'admission | Formation ouverte à toutes les entreprises du canton de Vaud. |
| Intervenant-e | Entreprise CIMA, travaux sur cordes & Formation. |
| Certification | <ul style="list-style-type: none">• Attestation de présence CIMA.• Présence requise à 100% pour l'obtention de l'attestation. |
| Durée | <ul style="list-style-type: none">• 1 journée |
| Sessions | Dates tout au long de l'année se référer à notre site internet |
| Horaire | De 7h45 à 11h45 et de 13h15 à 16h15 |
| Lieu | Moulin d'Orbe, Route de Saint-Eloi 13, 1350 Orbe Parking sur place, voir plan en annexe |
| Prix | Cette formation est gratuite, y compris le repas de midi qui est pris en commun. Elle est prise en charge intégralement par le fonds santé et sécurité des travailleurs de la construction. <i>Dans le cadre du budget disponible.</i> |
| Perte de gain | Les employés d'une entreprise vaudoise cotisant à la Contribution patronale pour la relève – CPR – de la Fédération vaudoise des entrepreneurs bénéficient, sur demande et dans le cadre du budget disponible, d'une perte de salaire d'un montant de CHF 150.- par journée de formation. |
| Inscription | En ligne sur notre site internet. |
| Indications complémentaires | <ul style="list-style-type: none">• Prévoir des vêtements chauds (si nécessaire) et des chaussures de sécurité.• Prendre le carnet de formation afin d'y inscrire ce cours (il peut être demandé le jour du cours pour les personnes qui n'en possèdent pas). |
| Renseignements | formationcontinue@fve.ch - 021 632 11 30 |